



4 janvier 2018

CIRCULAIRE CTOI 2018-01

Madame, Monsieur,

ANNONCE DE LA PREMIERE RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION

La première réunion du Groupe de Travail sur la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion (GTMOMCG01) se tiendra aux Seychelles, du 5 au 7 mars 2018. Le lieu sera communiqué ultérieurement.

Un projet d'ordre du jour de la réunion est disponible au lien suivant pour que vous puissiez l'examiner et formuler des commentaires. Les documents pour la réunion seront disponibles sur la page de la réunion au fur et à mesure de leur disponibilité :

[Document GTMOMCG01 - Cliquez ici](#)

Inscription

L'inscription à la réunion est essentielle afin de laisser au Secrétariat de la CTOI suffisamment de temps pour prendre les dispositions nécessaires. Veuillez-vous inscrire à la réunion sur le site Web de la CTOI au plus tard 15 jours avant la session pour vous assurer que les dispositions administratives nécessaires peuvent être prises :

[Inscription GTMOMCG01 - Cliquez ici](#) (merci de vous inscrire avant le 18 février 2018)

Fonds de participation aux réunions (pour les membres des Parties contractantes en développement de la CTOI uniquement)

La participation d'un représentant des Membres en développement de la CTOI peut être soutenue par le biais du Fonds de participation aux réunions de la CTOI. Les demandes pour le Fond de participation aux réunions de la CTOI doivent être reçues par le Secrétariat de la CTOI (iotc-secretariat@fao.org): **au plus tard le 19 janvier 2018.**

Les demandes doivent inclure:

- i. une lettre officielle de nomination;
- ii. les coordonnées du candidat (avec une copie de son passeport).

Les règles de procédure pour l'administration du Fonds de participation aux réunions de la CTOI ainsi que les lignes directrices pour les candidatures au FPR se trouvent à l'Annexe VIII du Règlement intérieur de la CTOI (2014), disponible sur le site web de la CTOI : [Règlement intérieur de la CTOI - Cliquez ici](#) . Veuillez noter que le Règlement intérieur de la CTOI (2014) ne prévoit pas de disposition permettant au Secrétariat de la CTOI d'examiner les demandes en retard.

Pays membres de la CPSOOI, veuillez noter :

La participation de deux représentants des pays éligibles de la CPSOOI peut être soutenue par le biais du projet SWIOFISH 2 (financé par la Banque Mondiale). Ceci est en lieu et place du fonds de participation à la réunion, et l'administration de cette assistance sera identique à celle présentée ci-dessus pour le Fonds de participation aux réunions de la CTOI.

Informations logistiques

Un document d'information, fournissant des détails sur les aspects logistiques du lieu et les modalités de la réunion, sera bientôt disponible sur la page web de la [GTMOMCG Informations logistiques - Cliquez ici](#).

Destinataires

Parties contractantes de la CTOI: Australie, Chine, Comores, Erythrée, Union Européenne, France (Territoires), Guinée, Inde, Indonésie, Iran (Rép Islamique d'), Japon, Kenya, Rép de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Somalia, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép-Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume Uni (TOM), Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes:** Bangladesh, Liberia, Sénégal. **Organisations intergouvernementales et non-gouvernementales. Président de la CTOI. Copie à:** Siège de la FAO, Représentants de la FAO dans les CPC.

Ce message a été transmis par courriel uniquement

Cordialement



Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif

Pièces jointes :

- Nil